COMMUNE DE SANILHAC – SAGRIES (30)

Département du Gard

Note justificative de la modification du zonage d'assainissement

Rapport

Réf : CEAUSE16 1273 / REAUSE02052-03

SL/GRE

10/03/2017

www.burgeap.fr

COMMUNE DE SANILHAC – SAGRIES (30)

Département du Gard

Note justificative de la modification du zonage d'assainissement

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction		Vérification		Validation	
			Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
Rapport	14/06/2016	01	S.LARMIGNY		G.REGNARD		G.REGNARD	
Reprise cartographique	10/03/2017	02	S.LARMIGNY		G.REGNARD		G.REGNARD	
Mise à jour	10/03/2017	3			G.REGNARD		G.REGNARD	

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CEAUSE16 1273 / REAUSE02052-03
Numéro d'affaire :	A12944
Domaine technique :	EU01
Mots clé du thésaurus	ASSAINISSEMENT ZONAGE COLLECTIF AUTONOME

Agence Sud-Est – site d'Avignon
Agroparc - 940, route de l'aérodrome - BP 51 260 – 84911 Avignon Cedex 9
Tél : 04.90.88.31.92 • Fax : 04.90.88.31.63
agence.de.avignon@burgeap.fr

SOMMAIRE

1. Objet de la mise à jour 4
2. Schéma directeur d'Assainissement 5
2.1 Assainissement collectif 5
2.1.1 Le réseau d'assainissement actuel 5
2.1.2 Les stations d'épuration de la commune 5
2.2 Les contraintes de l'assainissement autonome 6
3. Modalité du zonage d'assainissement 6
4. Le choix de la commune en matière d'assainissement 6
4.1 La zone d'assainissement collectif actuelle 6
4.2 La zone d'assainissement collectif future 6

ANNEXE

Annexe 1. Carte du zonage d'assainissement 7

1. Objet de la mise à jour

Le schéma directeur d'assainissement (SDA) de la commune de SANILHAC-SAGRIES (30) a été finalisé en mai 2010, date à laquelle le programme référencé « Rav2745 » et la notice d'assainissement référencée « RAv2746 » ont été approuvés.

Dans le cadre de la mise à jour d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), de nouvelles perspectives d'urbanisation ont été fixées. Les choix en matière d'assainissement étant dépendant des problèmes recensés sur la commune, des potentiels de construction des zones, certains choix ne sont plus pertinents et nécessitent donc une reprise du zonage d'assainissement.

L'objet de la mise à jour concerne :

- la diminution des extensions réseaux sur le village de SANILHAC entrainant le passage de quelques habitations en assainissement non collectif et le changement d'orientation de la zone 8 ;
- la zone 5 sur le village de SAGRIES dont l'orientation urbanistique a évolué (passage d'une zone de construction future en zone naturelle).

Seules les modifications sont notifiées dans le présent document, les autres données présentées dans le rapport « RAv2746 » ne faisant pas partie de la mise à jour.

2. Schéma directeur d'Assainissement

2.1 Assainissement collectif

2.1.1 Le réseau d'assainissement actuel

Aucun changement. Se reporter au § 1.1.1 de la notice « RAv2746 ».

2.1.2 Les stations d'épuration de la commune

La commune dispose de 2 unités de traitement. La création d'une nouvelle station d'épuration sur le village de SANILHAC nécessite une mise à jour des données sur les unités de traitement de la commune.

La station d'épuration de SANILHAC

La station d'épuration du village de SANILHAC a été mise en service en février 2014 sur la parcelle AM455, et est de type « lits plantés de macrophytes ». Elle permet le traitement de 1 000 EH, évalué dans le cadre du SDA et supporte les variations de charges saisonnières.

Les ouvrages principaux qui la composent sont les suivants :

- un poste de relevage,
- un système d'alimentation par bâchées,
- un premier étage de lits plantés de roseaux,
- un 2e système d'alimentation par bâchées,
- un deuxième étage de lits plantés de roseaux,
- un canal de mesures au niveau du point de rejet,
- une zone tampon avant rejet,
- une canalisation de rejet dans le milieu récepteur.

Elle comprend également deux by-pass ; un, après le dégrilleur et l'autre, après le premier étage de traitement, leur utilisation étant prévu en cas de dysfonctionnements potentiels futurs.

Le rejet de la station est réalisé via des fossés dans un ruisseau intermittent (le Rial) qui rejoint le Gardon à 4 km au sud-ouest, au niveau du pont Saint-Nicolas.

La station d'épuration de SAGRIES

Aucun changement. Se reporter au §1.1.2.2 de la notice « Rav2746 ».

2.2 Les contraintes de l'assainissement autonome

Non concernées par la mise à jour. Se reporter au §1.2 de la notice « Rav2746 ».

3. Modalité du zonage d'assainissement

Non concernée par la mise à jour. Se reporter au §2 de la notice « Rav2746 ».

4. Le choix de la commune en matière d'assainissement

Pour rappel, dans le cadre de l'élaboration du schéma d'assainissement, différents scénarios avaient été étudiés en fonction de la superficie des parcelles, du potentiel d'urbanisation et des habitations existantes afin d'être un outil d'aide à la décision pour la commune en matière de choix du mode d'assainissement (cf. tableau 3 p11 de la notice de zonage référencée « RAv2746 »).

4.1 La zone d'assainissement collectif actuelle

Les centres-bourgs des 2 villages, les extensions les plus denses et certains secteurs moyennement denses.

La zone d'assainissement collectif actuelle correspond aux zones où le réseau est existant et permet aux habitations actuelles et futures de se raccorder.

4.2 La zone d'assainissement collectif future

La zone d'assainissement collectif future correspond à une zone où le réseau d'assainissement collectif n'existe pas encore mais où un projet d'extension est entériné. Il englobe des secteurs faiblement urbanisés actuellement destinés à se densifier et des secteurs à potentiel d'urbanisation future.

La notice de zonage est présentée en **Annexe 1**.

Synthèse des scénarios étudiés

Village	n° Zone	Présentation de la zone	Choix communal	Raccordement habitations existantes		Potentialité sur parcelles libres	
				Nbre de logements	Apport de population	Nbre de logements	Apport de population
Commune	0	Ecarts - habitations isolées réparties sur la commune	ANC				
Sanilhac	1	Secteur de densité moyenne en assianissement autonome	ANC				
	2	Secteur de densité plus faible en assainissement autonom	ANC				
	4	Centre ancien et hameau - agglomération continue très de	C			72	170
	5	Extension du centre - agglomération très dense	C	8	19	130	299
	6	Secteur de densité moyenne	C	85	196	30	69
	7	Secteur à urbaniser - zone réglementée - densité moyenne	C			60	138
	8	A urbaniser - Vocation économique - zone réglementée	C				12
Sous-total				93	**215**	292	**688**
TOTAL SANILHAC (population)				903			
Sagriès	1	Secteur de densité plus faible en assainissement autonom	ANC				
	2	Centre ancien et hameau - agglomération continue très de	C			12	28
	3	Secteur de densité moyenne	C	1	3	4	9
	4	Secteur de densité plus faible	C	6	14	4	9
Sous-total				7	**17**	20	**46**
TOTAL SAGRIES (population)				63			

« ANC » : Assainissement non collectif « C » :Collectif

ANNEXE

Annexe 1. Carte du zonage d'assainissement

Cette annexe contient 2 pages.

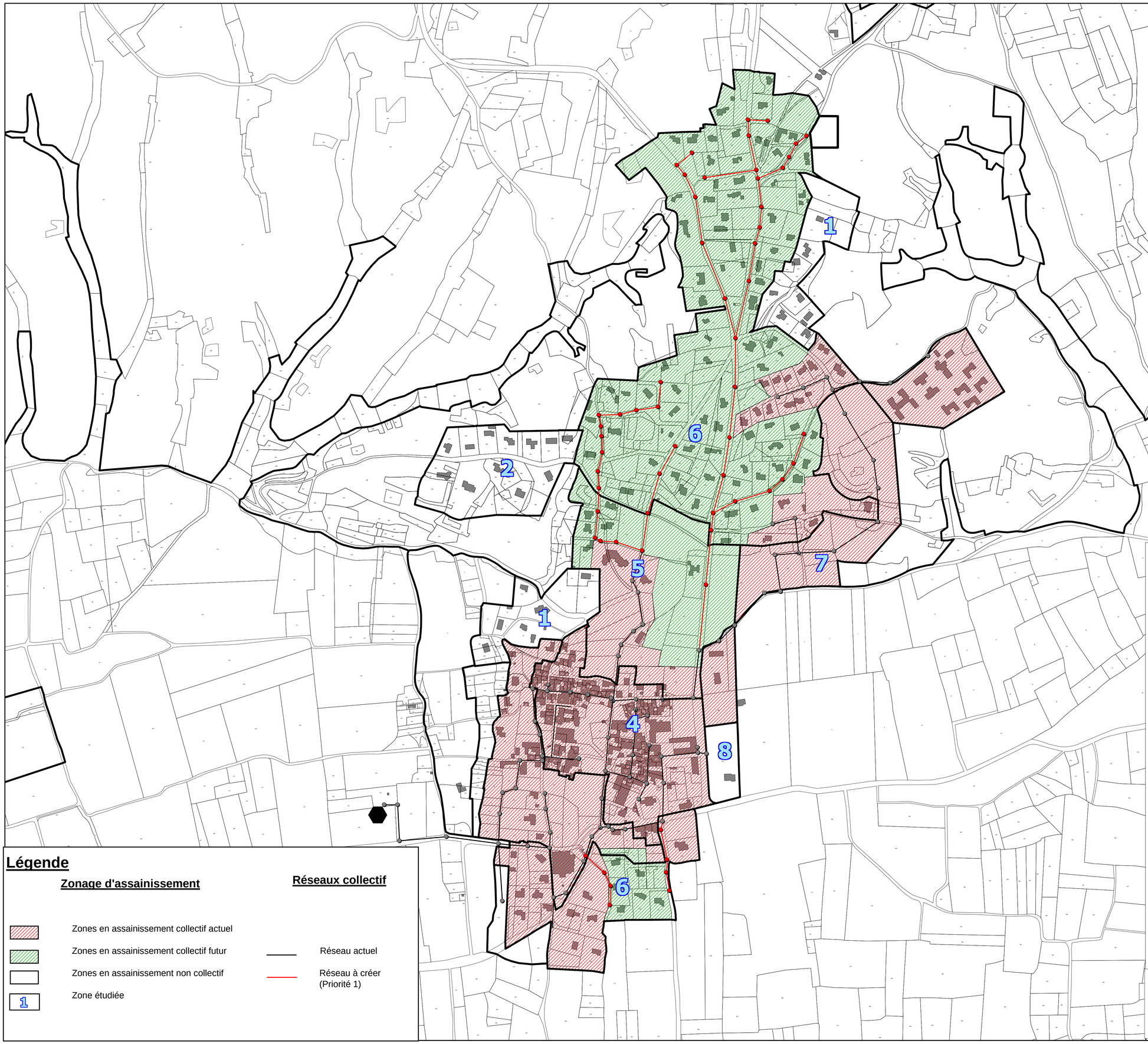

Légende

Zonage d'assainissement

- Zones en assainissement collectif actuel
- Zones en assainissement collectif futur
- Zones en assainissement non collectif
- 1 Zone étudiée

Réseaux collectif

- Réseau actuel
- Réseau à créer (Priorité 1)

BURGEAP

COMMUNE DE SANILHAC - SAGRIES

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

CARTE DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT SANILHAC

BURGEAP	Date :	09/03/2017	Affaire n° :	A12944	PLANCHE 1
	Dessiné par :	FAB/GRE	Contrat n° :	CEAUSE161273	
	Etabli par :	SL	Rapport n° :	REAUSE02052	
	Validé par :	GRE	Nom du fichier :	Blablablablabla.WOR	Echelle : 1 / 3000 en A1

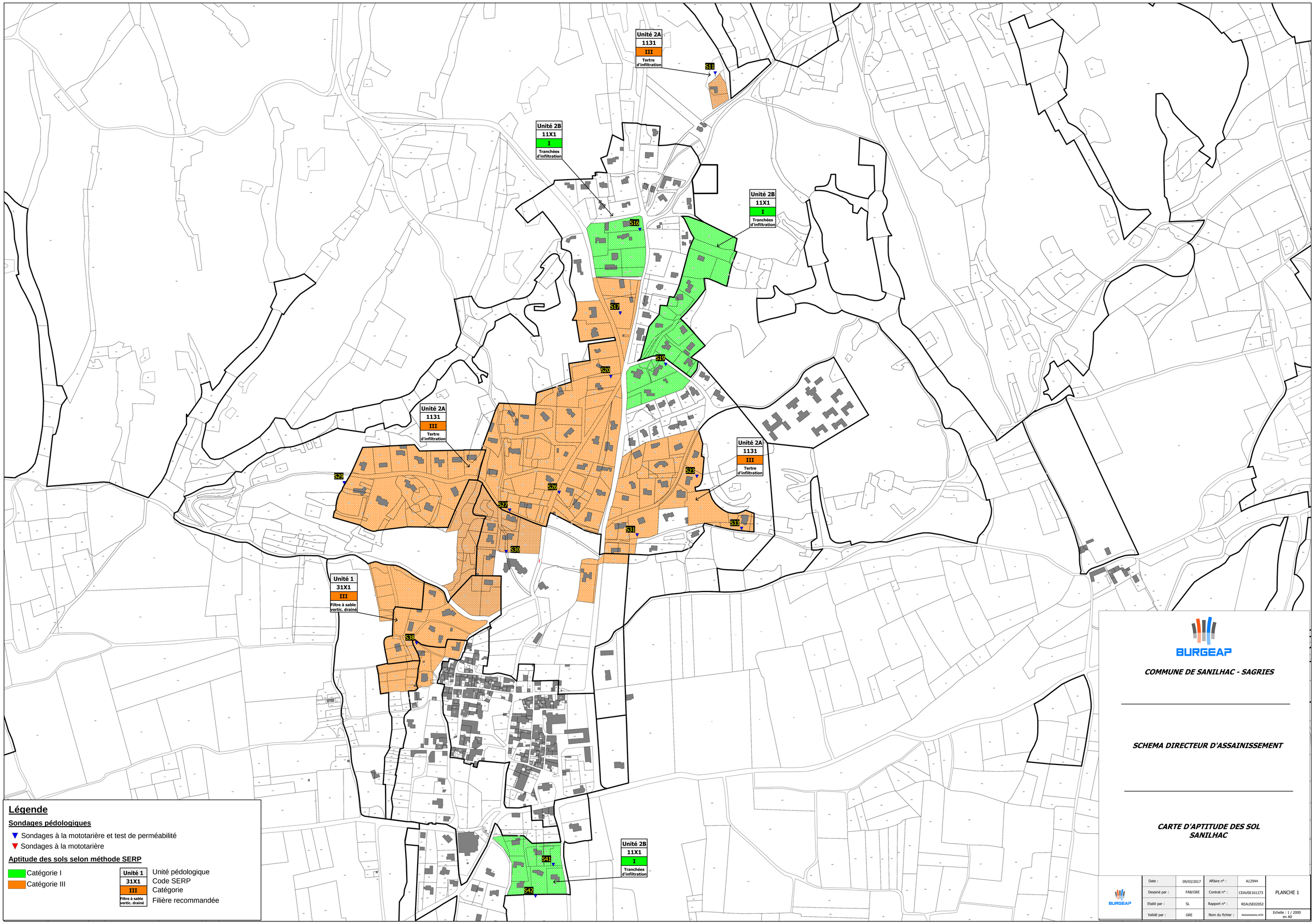
Unité 2A
1131
III
Tertre d'infiltration
S11
Unité 2B
11X1
I
Tranchées d'infiltration
S16
Unité 2B
11X1
I
Tranchées d'infiltration
S17
S19
S20
Unité 2A
1131
III
Tertre d'infiltration
S29
S26
S27
S30
Unité 2A
1131
III
Tertre d'infiltration
S28
S31
S33
Unité 1
31X1
III
Filtre à sable vertic. drainé
S38
Unité 2B
11X1
I
Tranchées d'infiltration
S41
S42
Légende
Sondages pédologiques
Sondages à la mototarière et test de perméabilité
Sondages à la mototarière
Aptitude des sols selon méthode SERP
Catégorie I
Catégorie III
Unité 1 — Unité pédologique
31X1 — Code SERP
III — Catégorie
Filtre à sable vertic. drainé — Filière recommandée
BURGEAP
COMMUNE DE SANILHAC - SAGRIES
SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
CARTE D'APTITUDE DES SOL
SANILHAC
Date : 09/03/2017
Affaire n° : A12944
Dessiné par : FAB/GRE
Contrat n° : CEAUSE161273
Etabli par : SL
Rapport n° : REAUSE02052
Validé par : GRE
Nom du fichier : Illustrationtarta.WOR
PLANCHE 1
Echelle : 1 / 2000 en A0

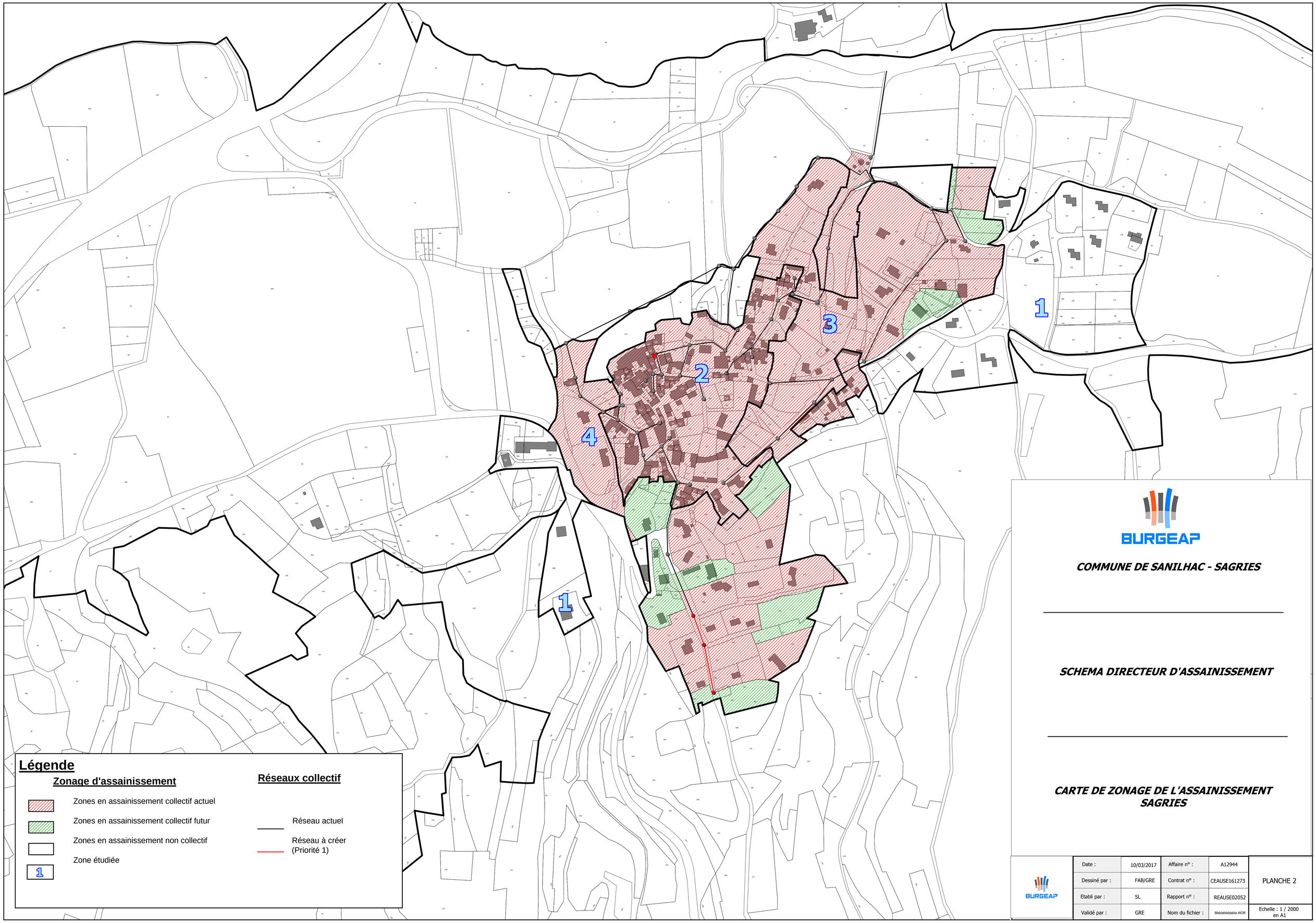
1
2
3
4
1
Légende
Zonage d'assainissement
Zones en assainissement collectif actuel
Zones en assainissement collectif futur
Zones en assainissement non collectif
Zone étudiée
1
Réseaux collectif
Réseau actuel
Réseau à créer
(Priorité 1)
BURGEAP
COMMUNE DE SANILHAC - SAGRIES
SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
CARTE DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT
SAGRIES
BURGEAP
Date : 10/03/2017
Affaire n° : A12944
Dessiné par : FAB/GRE
Contrat n° : CEAUSE161273
Etabli par : SL
Rapport n° : REAUSE02052
Validé par : GRE
Nom du fichier : Blablablablabla.WOR
PLANCHE 2
Echelle : 1 / 2000
en A1

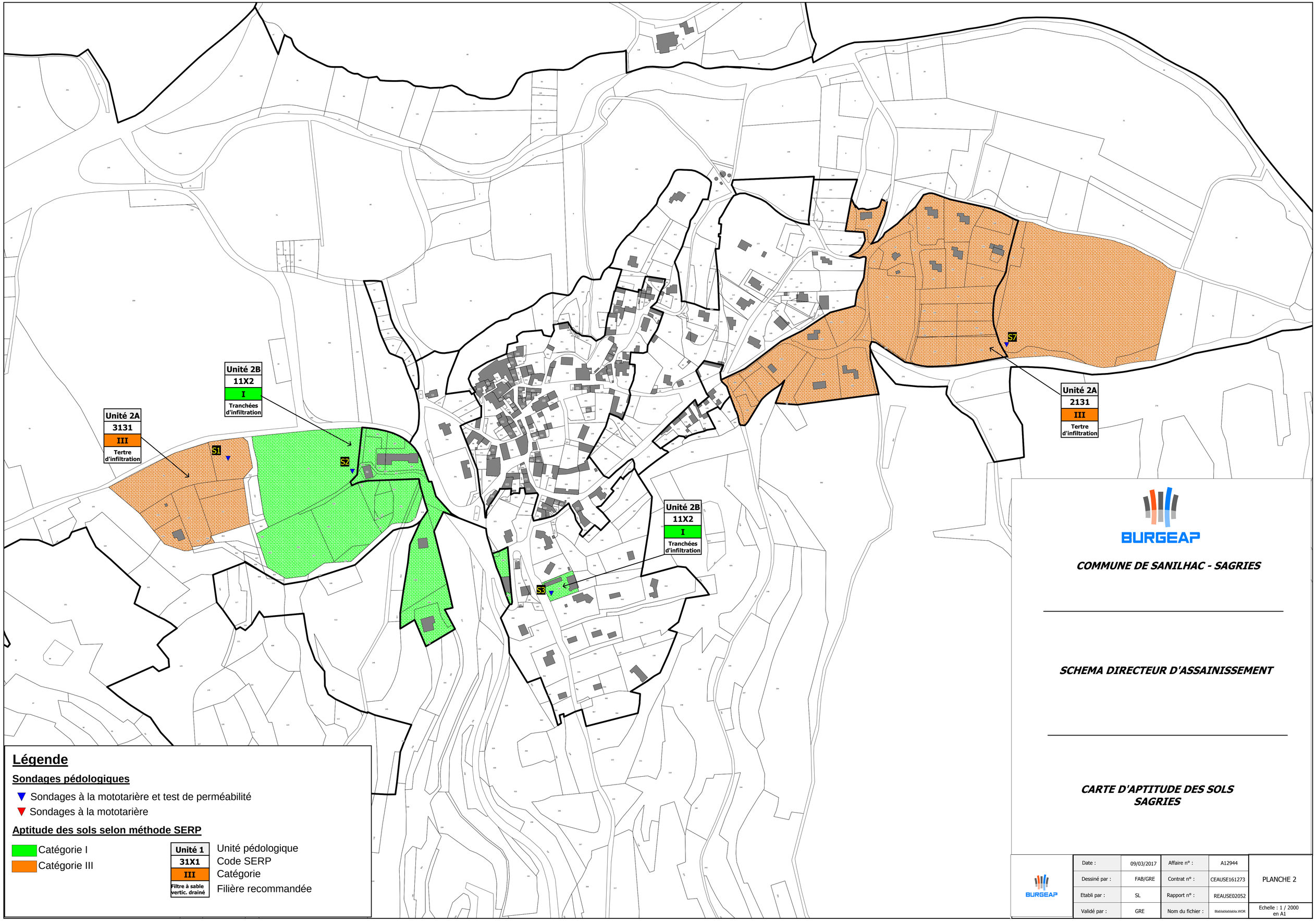
Unité 2A
3131
III
Tertre d'infiltration
Unité 2B
11X2
I
Tranchées d'infiltration
Unité 2A
2131
III
Tertre d'infiltration
Unité 2B
11X2
I
Tranchées d'infiltration
S1
S2
S3
S7
Légende
Sondages pédologiques
Sondages à la mototarière et test de perméabilité
Sondages à la mototarière
Aptitude des sols selon méthode SERP
Catégorie I
Catégorie III
Unité 1
31X1
III
Filtre à sable vertic. drainé
Unité pédologique
Code SERP
Catégorie
Filière recommandée
BURGEAP
COMMUNE DE SANILHAC - SAGRIES
SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
CARTE D'APTITUDE DES SOLS
SAGRIES
Date : 09/03/2017
Affaire n° : A12944
Dessiné par : FAB/GRE
Contrat n° : CEAUSE161273
Etabli par : SL
Rapport n° : REAUSE02052
Validé par : GRE
Nom du fichier : Blablablablabla.WOR
PLANCHE 2
Echelle : 1 / 2000 en A1